



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pêche

Question écrite n° 123307

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables sur la problématique de la pêche sur les voies navigables. Alors qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne semble interdire l'exercice de cette activité, de nombreux pêcheurs, titulaires d'une carte de pêche, ne parviennent pas en pratique à l'exercer, l'accès aux berges des voies navigables étant rendu physiquement impossible par la présence de barrières. Cette situation suscite l'incompréhension de nombreux dirigeants de fédérations départementales de pêche. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer s'il entend intervenir en la matière en ouvrant la possibilité effective aux titulaires d'une carte de pêche de se livrer à cette activité sur les voies navigables.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123307

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2007, page 4717